

Les discriminations en France : entre perception et expérience

Yaël Brinbaum, Mirna Safi, Patrick Simon

▶ **To cite this version:**

Yaël Brinbaum, Mirna Safi, Patrick Simon. Les discriminations en France : entre perception et expérience. Trajectoire et origines, Institut national d'études démographiques, pp.413 - 438, 2016, 9782733280041. hal-03469995

HAL Id: hal-03469995
https://sciencespo.hal.science/hal-03469995

Submitted on 8 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DOCUMENTS DE TRAVAIL 183

Les discriminations en France : entre perception et expérience

Yael Brinbaum,
Mirna Safi et Patrick Simon

ined
INSTITUT NATIONAL
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

Document de travail n°183

Série Trajectoires et Origines (TeO) Enquête sur la diversité des populations en France

Ce document de travail s'inscrit dans une série de textes résultant de l'exploitation de l'enquête « Trajectoires et Origines, enquête sur la diversité des populations en France » (TeO). Il s'agit de versions de travail qui seront publiées sous une forme révisée dans un ouvrage aux Editions de l'Ined.

L'enquête TeO est une coproduction de l'Ined et de l'Insee. Elle a été réalisée entre septembre 2008 et février 2009 par les enquêteurs de l'Insee. Elle décrit et analyse les conditions de vie et les trajectoires sociales des individus en fonction de leurs origines sociales et de leur lien à la migration. Elle s'interroge sur l'importance et l'impact des expériences de discrimination sur les parcours des individus.
TeO a été réalisée auprès d'environ 21 000 personnes nées entre 1948 et 1990, vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine en 2008. Pour les individus fils ou filles d'immigré ou d'une personne née dans un DOM, le champ représentatif de l'enquête est limité aux personnes nées après 1958.
Le questionnaire de TeO explore l'histoire migratoire de personnes ou de leurs parents, décrit leurs parcours scolaires et professionnels, leur histoire résidentielle et leurs conditions de logement, leur vie familiale, les modalités de transmission des langues et la religion. De façon transversale, il examine l'accès des individus aux biens et services (travail, logement, services, soins…) ainsi que les discriminations pouvant y faire obstacle. Bien qu'évoquant à de nombreuses reprises la couleur de la peau comme facteur de discrimination, l'enquête n'a finalement pas enregistré cette caractéristique personnelle, suivant en cela l'avis du Conseil constitutionnel du 15 novembre 2007.
Pour plus d'information : http://teo.site.ined.fr/



Les discriminations en France : entre perception et expérience

Yael Brinbaum[1], Mirna Safi[2], Patrick Simon[3]

Introduction

Les discriminations sont aujourd'hui un fait social établi et reconnu des acteurs politiques, de la société civile et de l'opinion publique en France. C'est d'ailleurs ce dont témoignent les sondages répétés depuis une dizaine d'années. Les Eurobaromètres effectués sur les discriminations dans l'Union Européenne placent la France parmi les pays où la prise de conscience est la plus avancée[4]. Dès sa conception, l'enquête TeO a reflété la mise sur agenda politique et scientifique de la question des discriminations en la plaçant au cœur de sa problématique. Un module entier du questionnaire lui est consacré, ainsi que de nombreuses questions distribuées dans les sections thématiques[5]. A partir de données représentatives de l'ensemble de la population française, l'enquête TeO fournit des éléments de cadrage sur ces représentations (Brinbaum et al., 2010) : ce sont ainsi plus de 90% des résidents en France métropolitaine âgés de 18 à 50 ans qui considèrent que les discriminations à raison de l'origine ou de la couleur de la peau sont une réalité, et 55% qu'elles se produisent souvent. Les discriminations en raison du sexe reçoivent moins d'attention, puisque 77% des enquêtés les considèrent comme significatives et 27% pensent qu'elles sont fréquentes. Cette prise de conscience, plus sensibilisée à certains motifs qu'à d'autres, émerge parallèlement à un processus juridique qui cherche à étoffer les lois anti-discriminations et à un renforcement de l'action politique dans ce domaine ces dernières décennies (Simon, 2009).

Néanmoins, si cette prise de conscience est généralisée, elle ne dit rien en soi sur l'ampleur réelle du phénomène. Les rares éléments empiriques qui permettent en effet d'en rendre compte suggèrent qu'il existe un certain décalage entre les représentations qui entourent les discriminations et leur expérience effective par la population. Ainsi d'après les mêmes résultats des Eurobaromètres cités ci-dessus, 16% des personnes en France se disent avoir été discriminées ou harcelées dans les 12 derniers mois et 28% avoir été témoins d'une personne se faisant discriminer ou harceler. Dans les deux cas, le score obtenu en France se situe à la moyenne de l'UE27. Ce décalage entre la perception abstraite des discriminations et leur traduction concrète dans l'expérience provient sans doute de la difficulté de mesure du phénomène discriminatoire au travers les déclarations des enquêtés (Wrench, 2011 ; Krieger et al., 2005). On peut en effet distinguer quatre types de mesures mobilisées par les chercheurs pour fournir une évaluation quantitative des discriminations[6] :

[1] IREDU, Centre d'Etude pour l'Emploi.
[2] Sciences Po, OSC.
[3] INED, Sciences Po, CEE.
[4] Les Eurobaromètres consacrés aux discriminations ont été effectués en 2007, 2008 et 2009. Le dernier en date (2009) rapporte que 79% des personnes en France considèrent que les discriminations ethniques sont répandues, soit le 2e score le plus élevé en Europe, juste derrière les Pays Bas (80%), à comparer avec la moyenne de 61% dans l'UE27.
[5] cf chapitre méthodologique dans cet ouvrage.
[6] Voir (Blank et al., 2004) et le rapport du COMEDD pour une revue et discussion des méthodes.

- une mesure expérimentale reproduisant une situation discriminatoire. C'est le cas par exemple de la méthode du *testing* qui a été sans doute la plus développée en France ces dernières années[7]
- une mesure estimant les différentiels entre la population potentiellement discriminées et le reste de la population en contrôlant des variables observées. On parle alors de résidus discriminatoires,
- une mesure fondée sur les déclarations des individus (expérience auto-reportée, représentation des discriminations et témoignages de discrimination),
- une mesure approximée par les données judiciaires ou policières.

Ces mesures sont par nature difficilement comparables. Il n'y a *a priori* pas de raison de considérer que l'une est en soi plus réaliste que les autres. Elles doivent être considérées comme complémentaires, car décrivant des dimensions et expressions différentes des discriminations.

Dans les études portant sur des données quantitatives, c'est surtout la mesure résiduelle qui est pratiquée. La discrimination apparaît ainsi comme une piste d'interprétation (parmi d'autres) des différentiels qui persistent après contrôle des principales caractéristiques observables entre la population majoritaire (servant de référence) et les populations potentiellement discriminées. Cette approche est aussi mobilisée dans de nombreux chapitres de cet ouvrage, notamment ceux qui portent sur l'emploi, l'éducation, le logement, la ségrégation spatiale, etc. Ce chapitre tire quant à lui profit de l'ensemble des questions qui donnent aux enquêtés la possibilité de reporter, selon des formulations diverses et variées, une expérience vécue comme injuste ou discriminatoire. Il analyse donc une mesure de la discrimination auto-reportée. Néanmoins, contrairement à la majorité des enquêtes qui collectent de la discrimination par déclaration, TeO ne se contente pas de poser une question directe et très générale sur l'expérience des discriminations. Le questionnaire récolte également les réponses des individus à des questions précises portant sur leur expérience de traitement inégal et d'injustices dans différentes sphères de la vie sociale. En effet, les travaux en sciences sociales insistent sur le fait que, loin d'être uniquement un acte direct de refus et de déni d'accès ou de droit, le phénomène discriminatoire recouvre des pratiques diffuses, inscrites dans une multitude de décisions dont le caractère proprement discriminatoire peut parfois être masqué mais dont la combinaison aboutit à créer d'importantes différences de traitement (Simon, 2008 ; Pager et Shepherd, 2008). Les travaux récents en psychologie sociale parlent de « discrimination implicite », de « racisme sans racistes », de préjugés diffus (Hamilton Krieger et Fiske, 2006). Les auteurs de discrimination sont dans ce contexte difficilement identifiables : non seulement il n'y a rarement un auteur unique responsable de la décision discriminatoire, mais en plus les auteurs de discrimination ne se considèrent pas comme orientés par des considérations racistes, sexistes, homophobes etc. L'appréhension des mécanismes discriminatoires nécessite ainsi de dépasser une vision restreinte de ces pratiques qui reste sans doute trop proche de sa conception originellement juridique et qui ne correspond que partiellement aux représentations et aux expériences que les individus peuvent en avoir. Au travers de la large batterie de questions qui portent sur les discriminations, TeO permet d'évaluer le phénomène discriminatoire dans une approche globale et contextualisée. Ce chapitre propose une synthèse des résultats de l'enquête TeO sur l'ampleur des discriminations en France et ce en diversifiant à la fois les populations concernées par ces pratiques et les motifs discriminatoires tels qu'ils sont identifiés par le droit et la littérature en sciences sociales. De plus, il fournit pour la première fois, un taux de discrimination vécue de

[7] Voir (Cédiey et al., 2008) ; (Duguet et al., 2009) ; (CAS, 2007).

référence, calculé sur la base de différents indicateurs, tout en exposant ses limites méthodologiques inhérentes au questionnaire et aux conditions d'enquêtes.

Le chapitre s'ouvre sur un panorama des expériences de la discrimination en France. Un rapide aperçu de la nature du matériau offert par TeO en matière d'évaluation des discriminations auto-reportées tire les enseignements du décalage entre indicateurs (subjectif et « objectif ») et rapporte ces indicateurs aux sous-populations les plus exposées. Les situations dans lesquelles se produisent les discriminations et les motifs qui les génèrent sont ensuite détaillés. Multidimensionnelles, les discriminations n'ont pas la même incidence selon les caractéristiques sociodémographiques, la position sociale ou des pratiques ou expériences sociales. Nous essaierons de démêler l'écheveau des déterminants associés aux discriminations pour identifier les facteurs aggravant, ou inversement protecteurs. La dernière partie revient sur les évolutions observées entre générations (immigrés et descendants, des parents aux enfants).

1. Panorama des discriminations mesurées dans TeO : la discrimination auto-reportée et les discriminations situationnelles

En dépit de l'omniprésence des discriminations dans le débat public depuis les années 1990, sa quantification reste fragmentaire. Il n'existe en particulier pas d'indicateur « standard » synthétisant l'intensité des discriminations et leurs variations dans le temps et entre les différentes sous-populations. Un des apports fondamentaux de l'enquête TeO est de proposer plusieurs indicateurs susceptibles de fournir des références dans la quantification des discriminations (voir encadré).

Le premier indicateur est construit à partir d'une question directe sur l'expérience d'une discrimination dans les 5 dernières années. Le résultat est que 13% de la population vivant en France métropolitaine âgée entre 18 et 50 ans déclarent avoir été discriminés, quel que soit le motif concerné (tableau 1). Le second indicateur est composite et combine un ensemble de situations observées dans l'éducation, l'emploi, la santé, le logement ou l'accès aux services. Qualifié d'indicateur de discrimination situationnelle (voir encadré), il apporte une estimation bien supérieure à celle de l'indicateur précédent : 29% des résidants en France ont déjà rencontré une situation discriminatoire au cours de leur vie. Selon l'indicateur choisi, l'amplitude de la discrimination varie ainsi du simple au double. La subjectivité qu'implique la question directe sur l'expérience de la discrimination conduit les enquêtés à sous-estimer leur exposition au phénomène. Cet écart en volume n'affecte cependant pas la composition des populations discriminées. Quel que soit l'indicateur retenu, ce sont en premier lieu les descendants de deux parents immigrés qui déclarent et rencontrent le plus de discriminations. Près du tiers d'entre eux en ont fait l'expérience dans les 5 dernières années et 44% ont rencontré au moins une situation discriminatoire. La fréquence plus importante des discriminations qui les touchent comparativement aux autres groupes de population est vérifiée pour les deux indicateurs Les indicateurs baissent ensuite pour les immigrés venus enfants, les immigrés venus adultes, les descendants de couples mixtes jusqu'à la population majoritaire qui apparaît comme la moins exposée. La position singulière des descendants de couple mixte s'explique par l'importance de *la visibilité* des caractéristiques générant les traitements défavorables, ainsi que par les ressources impliquées dans l'expérience des

discriminations : en partie rattachés au groupe majoritaire par le parent français, ils subissent néanmoins une partie du préjudice discriminatoire qui touche les personnes associées à l'immigration. Il faut enfin noter que les deux indicateurs ne varient pas de la même manière selon le lien à la migration. L'indicateur d'expérience détache deux ensembles : les immigrés et les descendants de parents immigrés d'une part et la population majoritaire et les descendants de couple mixte d'autre part. La variation de l'indicateur de situation est en revanche décroissante des descendants de deux parents immigrés aux immigrés puis aux descendants de couple mixte et enfin à la population majoritaire.

Tableau 1 : Indicateurs de discrimination dans les différentes sphères de la vie sociale selon le lien à la migration

	Immigrés arrivés adultes	Immigrés arrivés enfants	Descendants de deux parents immigrés	Descendants d'un parent immigré	Population majoritaire	Ensemble
Discrimination auto-reportée	26	27	31	17	10	13
Discrimination situationnelle	35	40	43	31	25	28
Nombre de situations rencontrées						
0	65	60	57	69	75	73
1	16	17	18	17	15	15
2	9	8	9	6	6	6
3 et +	10	15	16	8	4	6
Total	100	100	100	100	100	100
Nombre moyen de situations	11,9	14,8	14,7	15,0	15,3	15,1

Source : Enquête *Trajectoires et Origine*s, INED-INSEE, 2008
Champ : personnes âgées de 18 à 50 ans

La décomposition de l'indicateur de discrimination situationnelle par nombre de situations rencontrées apporte un éclairage supplémentaire. Non seulement les descendants de deux parents immigrés ont-ils plus de risques de rencontrer au moins une situation discriminatoire, mais ils en rencontrent plus souvent plusieurs (37% de ceux qui ont connu une situation discriminatoire en ont rencontré 3 ou +), alors que la population majoritaire connaît une situation unique (pour 60% d'entre eux). Le cumul de situations est directement associé avec la déclaration d'une expérience auto-reportée. Si un peu plus du tiers des immigrés et des descendants de deux parents immigrés qui n'ont rencontré qu'une situation discriminatoire déclarent une expérience auto-reportée, cet indicateur atteint les 75% quand ils ont en rencontré 3 et +. La répétition des situations dans différentes sphères de la vie sociale semble ainsi favoriser la prise de conscience de l'expérience des discriminations.

Les variations observées entre indicateurs traduisent en premier lieu des différences d'exposition à la discrimination selon les caractéristiques individuelles. Par construction, les traitements défavorables sont qualifiés de discrimination lorsqu'ils se produisent en référence à une caractéristique les générant, directement ou indirectement. Les textes juridiques anti-discrimination renvoient d'ailleurs toujours ces pratiques à des catégories de populations : les femmes, les minorités ethno-raciales, les minorités religieuses, les personnes handicapées, les groupes d'âge exposés (les « jeunes », les « vieux »), les minorités sexuelles, etc. Nous avons

essayé de faire du même à partir des informations disponibles dans l'enquête ; à chaque situation discriminatoire abordée dans le questionnaire, une liste standard de motifs est en effet proposée aux enquêtés Les tableaux 2 et 3 détaillent les deux indicateurs de discrimination selon l'origine (migrants et descendants de migrants) et pour des catégories de population en lien avec un facteur d'exposition spécifique. Le sexe, l'âge, la religion, l'état de santé, le quartier de résidence et l'exposition à un racisme de couleur ont été choisis comme caractéristiques potentiellement discriminatoires (voir encadré 2).

La distribution des indicateurs par origine détaillée souligne la forte hétérogénéité de l'expérience de la discrimination parmi les immigrés et leurs descendants. Les discriminations à l'encontre des descendants restent tout de même les plus fréquentes. Près de la moitié des originaires d'Afrique subsaharienne se déclarent discriminés. Les originaires du Maghreb et des Dom connaissent également des niveaux de discrimination de deux à trois supérieurs à ceux observés pour la population majoritaire, quel que soit l'indicateur retenu. Les originaires de Turquie et d'Asie du Sud-Est apparaissent moins touchés. Les groupes d'origine européenne se situent à des niveaux proches de ceux observés pour la population majoritaire. La discrimination est bien une « affaire de minorités visibles » (Beauchemin et al., 2010), que l'indicateur soit auto-reporté ou qu'il soit calculé à partir de situations concrètes.

Tableau 2 : Indicateurs de discrimination selon l'origine détaillée et la génération

	Expérience auto-reportée		Discrimination situationnelle	
	migrants	descendants	migrants	descendants
DOM	31	39	40	47
Algérie	30	39	43	51
Maroc et Tunisie	32	37	43	50
Afrique Subsaharienne	47	49	53	57
Asie du Sud-Est	18	24	24	28
Turquie	23	33	39	54
Portugal	8	13	17	31
Espagne et Italie	11	11	25	25
UE27	19	9	24	21
Autres pays	24	24	36	35

Source : Enquête *Trajectoires et Origine*s, INED-INSEE, 2008
Champ : personnes âgées de 18 à 50 ans

L'effet de correction apporté par l'indicateur de situation est, relativement, beaucoup plus fort pour les groupes déclarant peu de discriminations. L'accroissement des discriminations obtenues avec l'indicateur de situation est ainsi de 150% pour la population majoritaire et 83% pour les descendants de couple mixte, alors qu'il est légèrement inférieur à 40% pour les immigrés et les descendants de deux parents immigrés. Cet accroissement est le plus faible pour les originaires des Dom (25%) et d'Afrique Subsaharienne (15%), il est maximal pour les originaires du Portugal, d'Espagne et d'Italie (entre 112 et 138%). Autrement dit, l'écart entre la dimension subjective et objective de la discrimination – si l'on veut bien résumer les deux indicateurs à ces propriétés schématisées- est plus accusé pour les groupes dont la discrimination n'est pas *remarquable*, ce qui les conduit à minimiser l'existence d'un phénomène que ceux qui y sont le plus exposés ont incorporé dans leurs perceptions de leurs interactions sociales. Le cas des originaires de Turquie est à ce titre tout à fait significatif : s'ils se déclarent un peu moins souvent discriminés que les originaires du Maghreb, ils

rencontrent de fait des situations discriminatoires dans des proportions tout à fait similaires. Le décalage entre les dimensions subjective et objective est dans leur cas aussi important que pour les originaires d'Europe, comme s'il y avait une distorsion entre l'idée qu'ils se font de leur exposition aux discriminations et ce qui se produit en réalité : ils se pensent épargnés comme les Européens, mais rencontrent en fait les mêmes obstacles que les Maghrébins.

Si l'intensité des discriminations qui touchent les minorités ethniques est un résultat attendu, d'autres sous-populations sont susceptibles d'être touchées par des pratiques discriminatoires. Le tableau 3 montre que, quel que soit le facteur potentiellement discriminatoire, les variations d'amplitude des discriminations sont loin d'atteindre celles observées pour l'origine. On n'enregistre ainsi pratiquement pas de variation selon le sexe, pour l'indicateur d'expérience comme pour celui de situation. Si l'on considère l'importance attestée des inégalités entre hommes et femmes, cette équivalence doit s'interpréter comme une sous-déclaration. Le fait qu'elle se reconduise dans les situations concrètes listées dans le questionnaire montre une nouvelle fois que la domination masculine est plus légitimée dans la société, et de ce fait intériorisée par les hommes comme par les femmes, que ne le sont les inégalités ethno-raciales[8].

Tableau 3 : Indicateurs de discrimination par sous-populations exposées à différents types de discrimination

	Expérience auto-reportée	Discrimination situationnelle
Sexe		
Hommes	13	28
Femmes	14	27
Age (a)		
17-25 ans	17	39
26-35 ans	16	32
36-45 ans	11	21
46-50 ans	11	19
51-60 ans	7	16
Etat de santé		
Oui	19	37
Non	12	25
ZUS		
Oui	22	37
Non	12	24
Religion		
Sans	12	29
Catholiques	10	22
Protestants	12	21
Juifs	22	20
Musulmans	35	47
Bouddhistes	17	17
Total	13	28

Source : Enquête *Trajectoires et Origine*s, INED-INSEE, 2008
Champ : personnes âgées de 18 à 50 ans
(a) Pour les groupes d'âge, le champ couvert est celui de la population âgée de 18 à 60 ans.

[8] Sur les représentations différenciées des discriminations selon le sexe ou l'origine dans l'enquête TeO, voir (Brinbaum et al., 2010).

On observe en revanche un peu plus de variations selon l'âge, mais celles-ci ne vont pas dans le sens attendu. L'intensité de la discrimination décroît de manière linéaire avec l'âge, de telle sorte que ce sont les moins de 25 ans qui sont les plus discriminés. Alors que la montée du thème de « l'âgisme » dans le débat public met en scène les difficultés rencontrées par les seniors plutôt que celles vécues par les juniors (Caradec et al, 2009), nos résultats montrent que ce sont bien les plus jeunes qui font plus souvent l'expérience des discriminations. Or ce ne sont pas eux qui sont ciblés par les dispositifs d'intervention publique de lutte contre les discriminations selon l'âge.

Les autres sous-populations connaissent également plus de discriminations que la moyenne, mais les écarts sont nettement plus prononcés pour les personnes se déclarant musulmanes que pour celles ayant des limitations d'activité ou les habitants en Zus. La prise en compte de l'importance de la religion dans la vie des enquêtés montre que pour toutes les confessions, ce sont les plus « religieux » qui déclarent le plus de discrimination, sauf pour les Musulmans pour qui la religiosité ne change pratiquement pas les indicateurs. En d'autres termes, l'expérience de la discrimination n'est pas liée en ce qui les concerne à une pratique ou un engagement religieux particulier, mais à une dimension plutôt identitaire de l'Islam

2. Où se tient la discrimination ?

La discrimination se produit-elle plus fréquemment (ou est-elle plus intensément perçue) dans certaines sphères ou certains types de situations ? Parmi les 5 sphères couvertes par le questionnaire et reportées dans le tableau 4, on distingue d'un côté le travail et les services où près de 15 % de la population en France métropolitaine ont rencontré des situations discriminatoires, et l'éducation, le logement et la santé où ces situations sont nettement plus rares. Ce constat général est cependant fortement modulé selon les groupes d'origine : les immigrés venus enfants et les descendants de deux parents immigrés sont confrontés à des discriminations à l'école à un niveau comparable à celles qu'ils vivent dans le travail ou dans les services. Ces écarts entre sphères témoignent d'une part de l'exposition plus fréquente aux interactions potentiellement discriminatoires lors d'une recherche d'un emploi –plus que sur le lieu de travail- à l'école ou dans les services, que dans la recherche de logement ou dans la fréquentation des services de santé. Ils renvoient également à des formes plus explicites de traitements défavorables lors de ces interactions, alors que les refus dans le logement sont plus diffus et difficilement identifiables par les demandeurs. Enfin ces écarts peuvent aussi refléter un déséquilibre dans la manière dont l'enquête traite ces sphères : plusieurs situations sont évoquées pour l'emploi, les services et l'éducation, alors que la santé et le logement n'en reçoivent qu'une.

Dans la sphère du travail, nous avons distingué les discriminations à l'accès à l'emploi et celles se produisant en cours d'emploi. Comme attendu, la première source de discrimination est beaucoup plus intense que celle liée à l'emploi lui-même, quelle que soit la population. Toutefois, elle concerne davantage les immigrés arrivés adultes et les descendants de deux parents immigrés. Les expériences de discrimination à l'embauche dépassent nettement celles exprimées dans la sphère éducative. Quant aux services, ils regroupent également des situations hétérogènes, avec un degré d'exposition variable selon les profils d'individus : les loisirs sont les plus souvent dénoncés comme situation discriminatoire par les descendants de parents immigrés suivis par les immigrés arrivés jeunes et les descendants de couple mixte. Un effet de structure par âge se manifeste ici, l'accès aux loisirs concernant plutôt les moins de 30 ans socialisés en France. Les contacts avec la Préfecture et avec les administrations en

général sont principalement dénoncés comme expériences de discriminations par les immigrés arrivés à l'âge adulte.

Tableau 4 : % de discriminations situationnelles par sphère selon le lien à la migration (en %)

	Immigrés arrivés adultes	Immigrés arrivés enfants	Descendants de parents immigrés	Descendants d'un couple mixte	Population majoritaire	France métropolitaine
Travail*	19	20	21	14	12	13
- chômage	30	27	33	24	20	23
- Emploi	7	7	6	5	5	5
Education	12	17	19	8	4	6
Services	20	20	23	16	13	14
Logement	10	9	8	5	4	5
Santé	4	3	4	2	2	2

Source : Enquête *Trajectoires et Origine*s, INED-INSEE, 2008
Champ : personnes âgées de 18 à 50 ans
Note : **Travail* est un indicateur synthétique qui porte sur l'ensemble de la population (en emploi ou non) et qui agrège toutes les situations discriminatoires relevées dans la sphère professionnelle. L'indicateur suivant en est extrait et concerne uniquement les chômeurs interrogés sur leur recherche d'emploi, alors que le suivant porte exclusivement sur les personnes en emploi (quelle que soit leur statut) interrogées sur leur activité professionnelle.

L'intensité de la discrimination varie selon la sphère et le groupe d'origine (tableau 5). Les immigrés venus enfants et les descendants de deux parents immigrés déclarent plus souvent une discrimination dans l'éducation que les descendants de couple mixte ou que les immigrés venus plus tard. Scolarisés pour la plupart du temps dans le système français, ils ont été confrontés aux inégalités d'orientation et le revendiquent comme tel. Les immigrés arrivés adultes en revanche rencontrent davantage de discrimination dans l'accès à l'emploi et dans une moindre mesure dans l'accès au logement. Certains groupes sont par ailleurs systématiquement plus discriminés quelle que soit la situation envisagée. Il en est ainsi pour les migrants et descendants du Maghreb et d'Afrique subsaharienne puis les descendants de Turquie. Les personnes originaires d'Asie du Sud-Est qui rapportent moins de discriminations en général, vivent davantage la discrimination dans l'accès à l'emploi et aux services.

Tableau 5 : Discriminations situationnelles selon la sphère où elles se produisent, parmi les personnes ayant rencontré au moins une situation discriminatoire, par origine détaillée (en %)

		Education (a)	Emploi (b)	Chômage (c)	Santé	Logement (d)	Services (e)
DOM	Migrants	28	14	59	11	9	58
	Descendants	38	21	42	6	9	60
Algérie	Migrants	43	19	54	8	23	56
	Descendants	49	15	43	11	16	50
Maroc et Tunisie	Migrants	41	24	58	12	21	54
	Descendants	43	17	57	11	11	57
Afrique subsaharienne	Migrants	35	21	53	11	21	60
	Descendants	42	23	42	9	11	60
Asie du Sud Est	Migrants	16	21	49	8	12	52
	Descendants	27	13	61	8	9	64
Turquie	Migrants	37	29	37	11	8	62
	Descendants	47	22	68	12	12	60
Portugal	Migrants	51	17	73	4	9	34
	Descendants	27	17	53	7	4	55
Espagne et Italie	Migrants	35	24	77	4	20	47
	Descendants	29	16	48	5	6	44
UE27	Migrants	31	15	50	7	6	48
	Descendants	20	12	32	13	7	48
Immigrés venus adulte		25	22	59	11	21	58
Immigrés venus enfant		42	18	48	7	13	51
Descendants de parents immigrés		44	15	50	10	10	52
Descendants de couple mixte		28	18	46	8	10	52
Population majoritaire France métropolitaine		15	22	42	9	9	50

Source : Enquête *Trajectoires et Origine*s, INED-INSEE, 2008
Champ : personnes âgées de 18 à 50 ans ayant rencontré au moins une situation discriminatoire
(a) personnes ayant été scolarisées en France sont concernées ; (b) l'indicateur porte sur l'activité professionnelle et sont concernées l'ensemble des personnes en emploi ; (c) l'indicateur porte sur la recherche d'emploi et sont concernées les personnes au chômage (d) personnes ayant décohabité de chez leurs parents ; (e) personnes ayant fréquenté l'un des services listés.
Lecture : Parmi les personnes ayant rencontré au moins une situation discriminatoire, 44 % des descendants de parents immigrés expriment une discrimination dans l'éducation.

3. Le motif ethno-racial prédomine

La discrimination ethno-raciale, qui regroupe les motifs origine et couleur de peau, dépasse nettement tous les autres types de discrimination chez les immigrés et descendants de deux parents immigrés (tableaux 6 et 7). Les réponses se concentrent d'ailleurs sur un seul motif[9] pour les trois-quarts des personnes interrogées, 18% en citent deux et 5% en mentionnent trois. Les descendants de deux parents immigrés citent moins de motifs que les immigrés ou descendants de couples mixtes.

[9] On retrouve la même tendance pour l'indicateur de discrimination auto-reporté sur les cinq dernières années : les enquêtés évoquent la plupart du temps un seul motif de discrimination parmi les onze motifs proposés (Brinbaum et al., 2010).

Cette focalisation sur l'origine et la couleur de peau subsiste lorsque plusieurs motifs sont évoqués et combinés à d'autres facteurs : l'âge, le sexe, la tenue vestimentaire apparaissant comme motifs de discrimination secondaires se cumulant avec l'origine, perçue comme motif de discrimination principal. Parmi les autres motifs, l'accent ou la façon de parler étant davantage choisi par les premières générations d'immigrés, la religion ou le quartier par les descendants d'immigrés. La stigmatisation par l'accent ou le quartier est souvent associée à l'origine chez les descendants d'immigrés et à la couleur de peau chez les descendants de natifs des DOM, de façon plus marquée chez les hommes.

Les causes de discrimination sont plus diversifiées au sein de la population majoritaire, qui associe le plus souvent les discriminations liées au sexe et à l'âge, facteurs combinés ensuite avec d'autres (la situation familiale, la tenue vestimentaire, puis les origines et la santé). Moins exposée à une discrimination fondée sur l'origine ou la couleur de la peau, la population majoritaire, comme les descendants de couples mixtes, manifeste plus souvent que les autres, une discrimination fondée sur l'âge.

Tableau 6 : Motif de discrimination reporté dans au moins une des sphères (en %)

	ethno-racial	sexe	âge	Tenue	santé handicap	autre
Immigrés arrivés adultes	29	2	2	2	1	6
Immigrés arrivés enfants	32	4	5	4	2	6
Descendants de 2 parents immigrés	32	5	8	6	2	7
Descendants d' 1 parent immigré	13	5	9	7	2	7
Population majoritaire	3	5	9	5	2	8
Ensemble	8,5	5	8	5	2	8
Migrants						
DOM	30	4	7	8	2	6
Algérie	38*	1	3	5	1	7
Maroc Tunisie	38	3	4	4	2	4
Afrique subsaharienne	48	2	4	2	2	6
Asie du sud-est	17	2	4	1	1	4
Turquie	31	2	2	4	1	7
Portugal	12	1	3	2	1	4
Espagne Italie	16	4	2	2	2	8
UE27	18	3	2	1	1	4
Descendants de migrants						
DOM	36	6	10	11	2	9
Algérie	40	5	9	6	3	8
Maroc Tunisie	41	5	11	9	2	10
Afrique subsaharienne	48	5	11	9	15	6
Asie du sud-est	16	5	8	6	2	5
Turquie	40	5	9	8	5	7
Portugal	12	5	8	7	3	6
Espagne Italie	7	5	7	4	2	6
UE27	5	3	7	5	4	6

Source : Enquête *Trajectoires et Origine*s, INED-INSEE, 2008
Champ : personnes de 18-50 ans
Lecture : 38% des immigrés algériens déclarent au moins une discrimination ethno-raciale dans au moins une sphère, 1% déclarent une discrimination fondée sur le genre, 3% sur l'âge.

La discrimination ethno-raciale connaît toutefois des variations fortes selon le lien à la migration et le pays d'origine : elle est rapportée par environ un tiers des immigrés et des descendants de parents immigrés, soit près de deux fois plus souvent que les descendants de couples mixtes. Particulièrement mise en avant par les minorités « visibles », les descendants de natifs des DOM étant un peu plus nombreux dans ce cas. Les immigrés d'Afrique subsaharienne comme les descendants de même origine, évoquent ce type de discrimination en premier lieu, suivis par les immigrés et descendants du Maghreb et les descendants de Turquie. A contrario, les personnes originaires d'Asie du Sud-Est et d'Europe (immigrants et descendants) expérimentent peu ce type de discrimination.

Les motifs évoqués varient sensiblement selon les groupes d'origines et selon les sphères (tableau 7). Une comparaison des seules discriminations selon l'origine et le sexe par sphère montre une sensibilité du motif au contexte. Si la discrimination ethno-raciale apparaît plus prégnante, en moyenne, dans l'éducation et le logement, un peu moins forte dans les services et face au chômage, elle est moins souvent mentionnée dans l'emploi. Ainsi, les immigrés, les descendants de deux parents d'immigrés, comme les originaires des DOM (et les descendants) évoquent le plus souvent l'origine ou le motif ethno-racial dans l'éducation, et ce plus souvent que les descendants de couples mixtes. La population majoritaire exprime peu de discrimination dans l'éducation. Toutefois, environ un tiers l'attribue à l'origine, ce taux peut paraître élevé ; il s'agit en fait en grande partie de descendants de rapatriés et d'expatriés, voire de Français nés à l'étranger.

Les descendants d'immigrés déclarent plus fréquemment ce type de discrimination dans l'accès à l'emploi que dans l'emploi lui-même (écart de près de 20 points chez les descendants de deux parents immigrés par rapport aux descendants de couples mixtes), de même que les descendants des natifs d'un DOM. Les écarts sont particulièrement importants chez les descendants du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, de fait, les plus exposés au chômage (cf. chapitre sur l'emploi). A contrario, les descendants d'origine européenne évoquent peu ce type de discrimination.

Tableau 7 : Motifs de discrimination déclarés par sphère

	discrimination ethno-raciale					**discrimination liée au sexe**				
	éducation	**emploi**	**chômage**	**logement**	**services**	**éducation**	**emploi**	**chômage**	**logement**	**services**
Immigrés arrivés adultes	96	83	83	91	85	2	10	2	0	2
Immigrés arrivés enfants	88	63	65	83	78	1	15	13	1	5
Descendants 2 immigrés	87	48	67	85	72	5	13	7	1	9
Descendants 1 parent immigré	72	32	40	58	36	3	25	14	5	13
Population majoritaire	33	4	5	n.s.	8	12	22	18	12	13
Ensemble	58	19	29	48	28	8	20	14	7	11

Champ : personnes de 18 à 50 ans ayant déclaré des discriminations.
Parmi les immigrés arrivés adultes ayant déclaré une discrimination dans l'éducation, 96% évoquent une discrimination ethno-raciale
Remarque : la discrimination ethno-raciale regroupe les discriminations fondées sur les origines et la couleur de la peau. N.s. non significatif.

Est également mis en évidence un effet de l'âge à l'entrée en France : les immigrés arrivés à l'âge adulte manifestent davantage ce type de discrimination ethno-raciale que ceux arrivés

pendant l'enfance (écart de huit points dans l'éducation et le logement, de 20 points dans l'emploi et le chômage).

Ainsi, des interactions entre origines, sphères et motifs apparaissent très nettement. Les migrants et descendants d'Afrique subsaharienne, comme les personnes originaires du Maghreb, attribuent presque la totalité de la discrimination à leur origine, quelle que soit la sphère. Les résultats varient davantage en fonction des sphères chez les descendants de Turquie et d'Asie du Sud-Est. Les premiers accordent plus d'importance à ce motif dans l'éducation et le logement, et évoquent plutôt d'autres motifs pour l'accès à l'emploi et dans l'emploi dans une moindre mesure ; les seconds mettent en avant ces discriminations dans l'éducation, et rarement dans l'emploi.

Tableau 8 : Motif de discrimination reporté dans au moins une des sphères ou en expérience auto-reportée, par sous-population exposée (en %)

		Expérience auto-reportée	Discrimination situationnelle
Sexe	Total	2	5
	Hommes	1	3
	Femmes	4	7
Handicap	Total	1	2
	Oui	13	23
	Non	1	2
Age	Total	2	8
	17-25	3	19
	26-35	2	8
	36 et +	1	3
Ethno-racial	Total	7	8
	Population majoritaire	2	3
	Européens	6	11
	Africains et domiens	36	40
	Maghrébins	30	39
	Turcs	20	34
	Asiatiques	18	20
	Autres	20	22
Religion	Total	1	
	Sans	0	
	Catholiques	0	
	Protestants	0	
	Musulmans	5	
	Juifs	20	
	Bouddhistes	0	
Zus	Total	1	
	Oui	3	
	Non	1	

Source : Enquête *Trajectoires et Origine*s, INED-INSEE, 2008
Champ : personnes de 18-50 ans

La discrimination liée au sexe est beaucoup moins reportée, mais sa fréquence varie en fonction des sphères : peu soulignée dans la sphère éducative, elle est plus présente dans la sphère professionnelle, de façon plus prononcée dans l'emploi que dans l'accès au marché du travail chez les descendants d'immigrés et chez les originaires des DOM, reflet sans doute du plafond de verre et des inégalités salariales à leur égard. Les femmes déclarent plus souvent ce type de discrimination que les hommes, quel que soit leur groupe d'origine.

La comparaison des motifs cités dans le cas de l'expérience auto-reportée et de la discrimination situationnelle (tableau 8) indique un décalage plus ou moins marqué selon la nature du motif et les profils des individus. Les motifs principaux sont de manière systématique davantage évoqués lorsqu'ils sont rapportés à des situations concrètes.

Si les femmes sous-déclarent en moyenne les expériences discriminatoires, elles expriment plus que les hommes des discriminations liées au genre dans des contextes précis. Les plus jeunes se distinguent des autres classes d'âge en mettant en évidence des discriminations fondées sur l'âge, avec une intensité bien plus forte au niveau de la discrimination situationnelle (19% contre 8% en moyenne). Ce critère intervient en particulier dans les domaines de l'emploi et du logement.
De même, les personnes handicapées attribuent davantage les discriminations à leur handicap lorsqu'il s'agit de discriminations situationnelle.

L'origine ethno raciale dépasse de loin, on l'a vu, les autres motifs, mais sa fréquence s'accroit plus ou moins en fonction du groupe d'origine lorsque l'on passe de l'indicateur d'expérience auto-reportée à l'indicateur situationnel : relativement stable chez les Asiatiques, elle augmente de 9 à 14% chez les personnes respectivement originaires du Maghreb et de Turquie. Les Européens, quant à eux, expérimentent moins la discrimination, mais ils la rapportent deux fois plus souvent à leur origine lorsqu'elle est contextualisée.

Le motif religieux est très minoritaire (1%) surtout comparé au poids du motif ethno-racial. Il ressort toutefois que les Juifs sont plus nombreux à évoquer ce motif en lien avec l'expérience auto-reportée, faisant référence ici plutôt à l'antisémitisme. Les Musulmans, quant à eux, font davantage l'expérience de discrimination (cf. tableau 3), mais ils l'attribuent avant à tout à leur origine et non à leur religion ; celle-ci semble englober à la fois leur culture et leur religion.

De nouveau, ces écarts de réponses invitent à multiplier les questions de discrimination rapportées à des sphères et à des situations, de manière à les inscrire dans leur contexte et en conséquence à ce qu'elles soient moins sous-estimées par les individus.

4. Les discriminés sont-ils égaux devant la discrimination ?

Si la fréquence de discriminations est intrinsèquement liée aux caractéristiques discriminatoires qui la fondent, n'y a-t-il pas d'autres caractéristiques qui protègent les individus de ces pratiques ou au contraire les y disposent davantage ? On peut en effet penser que l'acquisition de diplômes supérieurs, des revenus importants ou la résidence dans des quartiers aisés, ou qui ne sont pas relégués, peuvent tempérer, voire annuler, les risques de discrimination. Pour tester ces hypothèses , nous comparons avec des analyses de régression logistique les réponses des individus, d'abord pour l'expérience auto-reportée de manière globale, puis pour l'indicateur de discrimination situationnelle (au moins une discrimination

reportée dans au moins une sphère) et enfin dans chacune des sphères après contrôle du lien à la migration, de l'âge, du sexe, du revenu, de la profession, de l'éducation, de la situation de famille et de la religion. Des variables de contexte décrivant les quartiers de résidence (Iris) selon la proportion de HLM, d'immigrés, de taux de chômage et l'appartenance à une ZUS sont également introduites dans les analyses. Ces dernières contrôlent enfin l'exposition à la discrimination par le nombre de questions auxquelles l'individu répond (voir encadré). On remarque ainsi, que toutes choses égales par ailleurs, plus on est concerné par des questions portant sur des situations potentiellement discriminantes, plus grande est la probabilité qu'on réponde positivement à au moins une question. Cet effet mécanique de l'augmentation de la probabilité d'expérience de la discrimination avec le nombre de situations potentiellement discriminantes auxquelles on est confronté semble le plus fort au sein de la sphère du travail (une question supplémentaire dans la sphère du travail augmente de 26% la probabilité de donner au moins une réponse positive au sein de cette sphère).

Nous examinerons d'abord l'effet des variables sociodémographiques et contextuelles. Nous commenterons ensuite l'effet des variables liées à la migration, à la religion ou à l'origine géographique. Enfin, nous examinerons plus spécifiquement la question de l'évolution des déclarations des discriminations entre les premières et les secondes générations.

Effets des variables sociodémographiques

La déclaration des discriminations est fortement corrélée avec le statut social. Il s'agit du premier résultat qui ressort du tableau 7. L'effet du revenu semble d'ailleurs le plus probant (la probabilité de reporter au moins une discrimination diminuant quasi linéairement avec le niveau de revenu par uc). Les discriminations sont aussi corrélées avec la profession, bien que les coefficients soient moins souvent significatifs. L'impact de la profession est en effet détecté uniquement dans les analyses sur les indicateurs situationnels (elles touchent moins souvent les cadres et les professions intermédiaires comparativement aux ouvriers et employés), notamment dans la sphère du travail et des services. On ne relève en revanche pas d'effet significatif de la position sociale sur l'expérience auto-reportée.

L'effet de l'éducation, quant à lui, est plus complexe à décoder. Ainsi, alors que l'éducation ne produit pas d'effet significatif sur l'indicateur situationnel elle est associée à une plus forte déclaration de la discrimination auto-reportée. Cela corrobore donc notre hypothèse sur le fait que quelque chose de l'ordre de la conceptualisation de la discrimination (qui serait donc corrélé avec l'éducation) se passe lorsqu'on interroge les individus sur leur expérience des discriminations de manière globale. Les questions sur les situations concrètes d'inégalités de traitement semblent passer outre ce filtre, ou du moins amoindrir son effet. Les résultats des régressions dans chacune des sphères tendent néanmoins à relativiser ce constat général. Si toutes les modalités de la variable éducation ne sont pas toujours significatives, l'effet d'un diplôme supérieur au BAC est net et ressort toujours positivement dans chacune des sphères (à l'exception de l'éducation). C'est-à-dire que l'effet protecteur du diplôme qui pourrait être attendu –la mobilité sociale par l'éducation met à l'abri des traitements sélectifs- est manifestement inversé non seulement du point de vue subjectif (plus grande aptitude à conceptualiser une expérience discriminatoire), mais également dans l'expérience concrète dans l'emploi, la recherche de logement et l'accès aux services. Les bacheliers ou les BAC + 2 ont environ 30% de plus de chances de reporter une discrimination dans ces sphères. Ce résultat est sans doute à mettre en lien avec une plus forte exposition de ces diplômés se heurtant à une forte sélection sur le marché du travail mais aussi sans doute à leur plus grande frustration relative et leur conscience plus aigue du phénomène discriminatoire.

Un résultat marquant obtenu dans les statistiques descriptives était l'absence de différence de déclaration de discrimination entre les hommes et les femmes. Une interprétation plausible est qu'elles y sont moins exposées du fait de leur plus faible participation au marché du travail et du nombre plus réduit d'interactions dans la vie quotidienne. Cette hypothèse suppose néanmoins des modèles d'investissements sociaux très genrés, ce qui peut correspondre à certains groupes d'immigrés mais ne se retrouve pas nécessairement parmi les secondes générations ni dans la population majoritaire. Les régressions sur l'indicateur situationnel confirment que les femmes sont moins confrontées aux discriminations, même après avoir contrôlé par le facteur d'exposition. Le détail par sphère apporte néanmoins un contrepoint à ce constat global. Les femmes sont significativement moins confrontées à des situations discriminatoires que les hommes dans l'éducation et la fréquentation des services, alors qu'il n'y a pas de différence significative dans le logement et le travail, et que, dans la santé, elles sont plus souvent discriminées que les hommes. Le résultat global semble ainsi masquer une spécialisation par sphère des discriminations selon le sexe.

Un autre résultat portait sur l'intensité des discriminations rapportées par les Musulmans. Il est conforté toutes choses égales par ailleurs aussi bien pour l'expérience auto-reportée que pour l'indicateur situationnel. Protestants et Musulmans ont une probabilité de reporter une situation discriminatoire supérieure d'environ 50% comparativement aux personnes se déclarant sans religion, tandis que les Catholiques et les Bouddhistes déclarent au contraire moins de discriminations, toutes choses égales par ailleurs. La situation est encore plus accentuée dans l'éducation, et elle se répète dans le travail ou les services. Seuls les Musulmans continuent à rencontrer plus discriminations dans le logement ou la santé.

Les effets du contexte de résidence sont importants à souligner. La littérature insiste beaucoup sur les conséquences de la ségrégation spatiale (voir les chapitres logement et contexte dans cet ouvrage pour plus d'éléments sur ce débat) et on doit s'attendre à ce que l'environnement dans lequel évolue les enquêtés ait un effet propre sur leurs expériences des discriminations. Nous prenons ici 4 variables de « quartier » : la résidence dans une ZUS en 2008, le taux de HLM, le taux d'immigrés et le taux de chômage dans l'iris de résidence. L'effet quartier est tout à fait probant sur la plupart des indicateurs, mais il n'est pas significatif pour le taux de chômage alors qu'il ressort fortement pour la concentration d'immigrés. Résider dans un quartier où s'observent les plus fortes concentrations d'immigrés augmente assez fortement la probabilité d'être discriminé, en général, et surtout dans le logement et les services. A contrario, l'éducation est une sphère peu sensible aux effets quartiers[10]. L'effet « ZUS » est lui sensible essentiellement dans le domaine du travail[11].

[10] A noter cependant que nous ne prenons en compte que les caractéristiques du quartier actuel, et pas celui correspondant à la période de scolarité.

[11] Il faut aussi rappeler que ces effets peuvent difficilement être interprétés en termes causaux ; on ne peut ici dire si les immigrés qui sont les plus discriminés résident dans les mêmes quartiers ou si c'est la proportion locale d'immigrés a en soi un effet sur l'intensité des discriminations.

Tableau 9 Les déterminants de l'expérience de la discrimination selon le lien à la migration (Odds ratio)

	Expérience autoreportée	Discrimination situationnelle	éducation	travail	service	logement
	exp(b)	exp(b)	exp(b)	exp(b)	exp(b)	exp(b)
Immigrés venus adultes	1,26***	1,79***	1,50***	1,21***	1,43***	1,51***
Immigrés venus enfants	1,20**	1,19***	1,63***	1,14*	1,17**	1,27
Descendants de 2 parents	1,23***	1,19***	1,88***	1,16**	1,01	1,06
Descendants de parents mixtes	0,89*	0,94	1,11	0,99	0,90	1,05
Sexe						
Femme	0,75***	0,81***	0,83***	1,04	0,50***	0,89
Diplôme						
Aucun diplôme	0,93	1,01	1,06	0,95	1,12	0,98
CEP	0,84	0,98	1,26	0,97	0,90	0,86
BEPC	1,07	1,04	0,96	0,92	1,13	0,89
BAC T ou P	1,13*	1,01	1,07	1,12	1,05	0,97
BAC G	1,18**	0,86**	0,71***	0,84**	1,05	0,68**
BAC +2	1,40***	1,08	0,93	1,24***	1,18**	0,94
Supérieur à BAC +2	1,60***	1,09	0,81**	1,28***	1,30***	1,36**
Âge						
26-35 ans	1,17***	0,92*	1,17**	1,15**	0,78***	1,09
36-45 ans	0,81***	0,64***	1,03	0,90	0,40***	0,80
+ de 46 ans	0,64***	0,58***	1,20	0,78***	0,30***	0,66**
PCS						
Agriculteurs	0,65	0,54*	1,24	0,42*	0,39*	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,00	0,99	0,94	1,02	0,94	0,96
Cadres	1,02	0,74***	1,18	0,71***	0,69***	0,79
Professions intermédiaires	1,09	0,87**	1,12	0,84**	0,84**	0,80
Employés	1,13**	0,97	1,04	0,94	0,95	1,05
Inactifs	0,98	1,21***	1,06	0,73***	0,77***	0,81
Revenus par UC						
du 1er décile au 1er quartile	0,86**	0,87**	0,95	0,74***	0,96	0,93
1er quartile à la médiane	0,84**	0,74***	0,86	0,58***	0,88	0,99
médiane au 3e quartile	0,70***	0,60***	0,80**	0,47***	0,77***	0,68**
3e quartile au dernier décile	0,54***	0,52***	0,67***	0,39***	0,68***	0,68**
dernier décile	0,52***	0,55***	0,62***	0,36***	0,85	0,63**
Situation de famille						
Célibataire avec enfant	1,19**	0,86**	1,00	0,94	0,90	1,16
Couple sans enfant	0,89*	0,81***	0,89	0,96	0,77***	0,66***
Couple et un enfant	0,73***	0,67***	0,77***	0,85**	0,60***	0,58***
Couple et 2 enfants	0,65***	0,60***	0,78***	0,76***	0,51***	0,62***
Couple et 3 enfants ou plus	0,68***	0,59***	0,73***	0,68***	0,55***	0,50***
Religion						
Catholiques	0,98	0,89***	0,90	0,88**	0,97	0,73***
Orthodoxes	1,13	1,10	0,95	1,58***	0,73	0,67
Protestants	1,61***	1,43***	2,12***	1,49***	1,39**	1,12
Musulmans	1,93***	1,56***	2,18***	1,49***	1,40***	2,09***
Juifs	1,13	0,85	0,71	0,73	0,76	1,35
Bouddhistes	0,97	0,79**	0,54***	0,91	0,82	0,63
Variables de contexte						

Résidence en ZUS en 2008	0,99	1,11**	1,11	1,19***	0,96	0,75**
% de hlm à l'Iris (+)	1,00	1,00	1,08	1,08	1,01	1,03
% de hlm à l'Iris (++)	1,20***	1,05	1,10	1,16**	1,11	1,10
% immigrés à l'Iris (+)	1,31***	1,25***	1,12	1,12	1,34***	1,63***
% immigrés à l'Iris (++)	1,43***	1,27***	1,04	1,19**	1,33***	1,74***
% de chômage à l'Iris (+)	1,01	1,02	0,98	1,08	1,05	1,20
% de chômage à l'Iris (++)	0,98	1,01	0,88	1,02	1,03	1,14
Nombre d'exposition total		1,19***				
Exposition sphère travail				1,28***		
exposition sphère service					1,36***	
Constante	0,24***	0,07***	0,11***	0,08***	0,13***	0,06***
Nombre d'observations	17 963	17 963	14 705	17 963	17 804	10 154

note: *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1
Source : Enquête *Trajectoires et Origine*s, INED-INSEE, 2008
Champ : personnes âgées de 18 à 50 ans

L'effet toujours déterminant des variables liées à l'origine

Les disparités des déclarations de discrimination en fonction du lien à la migration décrites dans le tableau 1 restent significatives après contrôle des variables sociodémographiques. Toutes choses égales par ailleurs les immigrés et les descendants d'immigrés déclarent significativement plus avoir été victimes de discriminations (auto-reportée ou situationnelle). Les odds-ratios semblent plus élevés pour l'indicateur de discrimination situationnelle, notamment pour les immigrés. Lorsqu'ils sont arrivés adultes, les immigrés sont ainsi plus souvent confrontés à des situations discriminatoires sans qu'ils ne les convertissent en expérience auto-reportée. Ils sous-déclarent des traitements discriminatoires dans une question générale peut-être parce qu'ils les intériorisent comme inégalités inévitables. Les descendants d'un seul parent immigré n'ont en revanche pas de risque significativement différent de celui de la population majoritaire de déclarer des discriminations situationnelles et ils semblent même moins enclins à auto-reporter une discrimination en réponse à la question générale (coefficient significatif à 10%). Quant on compare les résultats dans chacune des sphères, les immigrés reportent plus de discriminations au travail, au logement et dans les services alors que les descendants eux, en déclarent le plus dans l'éducation. Dans la mesure où la majorité des discriminations reportées sont de type ethno-racial on peut se demander si cet effet significatif du lien à la migration ne cache pas en réalité un effet origine « ethnique ». Les régressions suivantes intègrent ainsi cette dimension dans l'analyse en contrôlant en plus des variables décrites ci-dessus les variables d'origine géographique pour les immigrés (tableau 10) et pour leurs descendants (tableau 11).

Tableau 10 : Les déterminants de la discrimination pour les immigrés (Odds ratio)

	Expérience autoreportée	Discrimination situationnelle	education	travail	service	logement
	exp(b)	exp(b)	exp(b)	exp(b)	exp(b)	exp(b)
Maroc et Tunisie	1.06	1.03	1.19	1.11	0.87	1.13
Afrique subsaharienne	2.16***	1.64***	1.88***	1.63***	1.31*	1.47*
Asie du Sud Est	0.69*	0.54***	0.56	0.48***	0.59**	0.28**
Turquie	0.71**	0.88	0.91	0.77*	0.88	0.48***
Portugal	0.23***	0.36***	0.58*	0.34***	0.25***	0.25***
Espagne et Italie	0.31***	0.36***	0.45**	0.38***	0.35***	0.61
UE27	0.55***	0.50***	0.63	0.47***	0.45***	0.18***
Reste du monde	0.69***	0.74**	0.67	0.70**	0.69**	0.58**
Statut à l'immigration						
Réfugié	0.89	1.06	0.89	0.93	0.94	0.77
Etudiant	1.15	0.93	0.95	0.88	1.28*	0.98
Travailleur	0.95	1.06	1.16	0.93	1.06	1.01
Conjoint de Français	1.03	0.93	0.34*	0.90	0.94	0.57**
Autres titres	0.91	0.85*	0.64**	0.79**	0.88	0.82
Age à l'arrivée						
entre 12 et 21 ans	0.82*	0.87	0.53***	0.83*	0.81*	1.04
entre 21 et 26 ans	0.87	1.10	0.63**	0.87	0.94	1.23
plus de 27 ans	0.80*	0.93	0.37***	0.72***	0.94	1.17
Sexe						
Femme	0.84**	0.94	0.91	1.08	0.64***	0.93
Diplôme						
Aucun	0.81*	0.89	0.92	0.79**	1.04	0.82
CEP	0.95	0.97	1.71	1.00	0.93	0.98
BEPC	0.77*	0.87	1.13	0.76*	0.99	0.67
BAC T ou P	1.33*	1.00	0.85	1.17	1.13	0.89
BAC G	1.03	1.02	0.73	0.95	1.06	0.74
BAC +2	1.25	1.18	1.04	1.24	1.02	1.01
Supérieur à BAC +2	1.65***	1.46***	1.09	1.59***	1.40**	1.43
Age						
26-35 ans	1.04	1.16	1.14	1.45**	1.01	1.31
36-45 ans	0.83	0.81*	0.93	1.15	0.58***	0.95
+ de 46 ans	0.69**	0.72**	1.42	1.03	0.41***	0.63
PCS						
Agriculteurs	1.95	0.97		0.51	2.77	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1.36**	1.15	1.10	1.22	1.06	1.23
Cadres	0.79	0.55***	1.04	0.58***	0.60***	0.68
Professions intermédiaires	0.95	0.68***	0.91	0.76**	0.69***	0.85
Employés	1.03	0.83**	1.04	0.78**	0.89	0.86
Inactifs	0.85	0.96	0.97	0.75	0.72**	0.62**
Revenus par UC						
du 1er décile au 1er quartile	0.94	0.94	0.87	0.88	1.10	0.75
1er quartile à la médiane	0.95	0.76**	0.96	0.62***	1.06	0.92
médiane au 3e quartile	0.84	0.62***	0.79	0.57***	0.86	0.60**
3e quartile au dernier décile	0.66**	0.55***	0.75	0.46***	0.84	0.70
dernier décile	0.82	0.61***	0.45**	0.39***	1.14	0.74
revenu non déclaré	1.00	0.67***	0.86	0.66**	0.86	0.65
Situation de famille						

Célibataire avec enfant	1.07	0.84	0.97	0.91	0.91	1.00
Couple sans enfant	0.75**	0.94	1.07	0.98	0.76**	0.50***
Couple et un enfant	0.79**	0.86	0.94	1.02	0.64***	0.63**
Couple et 2 enfants	0.70***	0.76***	0.89	0.90	0.60***	0.70*
Couple et 3 enfants ou plus	0.77**	0.74***	0.85	0.82	0.65***	0.59**
Religion						
Catholiques	0.95	0.97	0.66**	1.01	1.00	0.78
Orthodoxes	1.19	1.16	0.91	1.86***	0.79	1.15
Protestants	1.01	1.34*	1.21	1.23	1.54**	0.99
Musulmans	1.03	1.01	0.94	0.96	0.94	1.23
Juifs	0.72	0.18			0.47	2.29
Bouddhistes	0.90	0.90	0.31**	1.09	0.92	1.05
Autres	1.29	1.28	0.74	1.50*	0.99	0.58
Variables de contexte						
Résidence en ZUS en 2008	0.94	0.96	0.93	1.07	0.82*	0.78
% de hlm à l'Iris (+)	0.86	0.82*	0.72*	1.04	0.83	0.94
% de hlm à l'Iris (++)	0.94	0.78**	0.64**	1.00	0.99	0.89
% immigrés à l'Iris (+)	1.24	1.07	1.09	1.03	1.17	1.28
% immigrés à l'Iris (++)	1.19	1.11	0.90	1.10	1.13	1.65
% de chômage à l'Iris (+)	1.06	1.08	0.96	1.04	0.99	1.25
% de chômage à l'Iris (++)	0.93	1.04	1.03	0.98	0.94	1.02
Nombre d'exposition total		1.17***				
Exposition sphère travail				1.27***		
exposition sphère service					1.31***	
Constante	0.70	0.22***	0.65	0.14***	0.27***	0.19***
Nombre d'observations	5,572	5,572	2,414	5,564	5,501	3,567

note: *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

note: *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1
Source : Enquête *Trajectoires et Origine*s, INED-INSEE, 2008
Champ : Immigrés âgées de 18 à 50 ans

Dans le tableau 10, sont contrôlées en plus des variables du tableau 9, des variables spécifiques aux immigrés : l'âge d'arrivée et le statut d'entrée. Ces variables s'avèrent être très rarement significatives. Arriver entre 12 et 21 ans semble avoir un effet significatif plutôt négatif sur la probabilité de déclarer des discriminations comparativement à un âge d'arrivé plus précoce. Ce résultat est notamment observé dans l'éducation (avec 46% de moins de chance de reporter une discrimination dans cette sphère) mais il est significatif également dans le travail, les services et la santé. Il est frappant de remarquer à quel point le statut d'entrée ne semble pas affecter les déclarations de discriminations. L'ensemble des autres odds-ratios sont plutôt inférieurs à 1 (comparativement à l'entrée par regroupement familial) mais ne sont que très rarement significatifs.

La faiblesse des effets de ces variables liées aux conditions de la migration contraste avec la significativité des effets de l'origine nationale dans toutes les sphères. Avec les Algériens pris comme modalité de référence, les odds-ratio les plus élevés sont ceux des Africains subsahariens (sahel et golf de guinée) quasiment dans toutes les sphères. Les Marocains et les Tunisiens ont des probabilités de déclarations des discriminations très proches de celles des Algériens ; leur coefficient est seulement significatif dans la sphère de la santé où ils reportent plus de discriminations. Quant aux autres origines, elles sont caractérisées par des odds-ratios systématiquement inférieurs à 1 et très souvent significatifs : elles sont ainsi moins touchées par le phénomène discriminatoire comparativement aux Algériens toutes choses égales par ailleurs. Seuls les Turcs enregistrent souvent des effets non significatifs et ont donc une

situation proche de celle des Algériens. On voit bien donc un effet lié à l'origine, avec notamment les Africains et dans une moindre mesure les Turcs parmi les plus discriminés quel que soit l'indicateur retenu.

Signalons ici que l'effet de la religion peut avoir de fortes interférences avec l'effet de l'origine. Les Maghrébins, Turcs et Africains subsahariens sont majoritairement des musulmans. Dans les régressions présentées dans le tableau 7, l'effet de la religion musulmane captait donc peut-être un effet origine (qui n'était pas contrôlé). Les régressions conduites en contrôlant pour l'origine confirment cette hypothèse : les Musulmans ne sont plus significativement discriminés parmi les immigrés une fois l'origine contrôlée (tableau 8). Ce résultat ne signifie par pour autant que la religion musulmane n'est pas un critère discriminatoire en France ; il indique plutôt le fait que son effet est très difficilement séparable de l'effet de l'origine précisément parce que les populations les plus discriminées sont très majoritairement musulmanes. C'est d'autant plus vrai pour les immigrés du Maghreb, d'Afrique sahélienne et de Turquie où religion et origine se confondent à plus de 85% (voir chapitre sur la religion).

On peut se demander si cet effet de l'origine reste aussi probant pour les descendants d'immigrés. Les régressions présentées dans le tableau 9 traitent de cette question en contrôlant en plus la mixité des parents, une variable qui semblait faire considérablement baisser l'expérience de la discrimination dans les analyses descriptives. L'effet net de cette variable s'avère alors faible et très rarement significatif une fois les effets de composition contrôlés. L'indicateur auto-reporté n'est ainsi pas significativement différent pour les descendants de couple mixte comparés aux descendants de deux parents immigrés. L'indicateur situationnel est quant à lui inférieur de 10% pour eux (significatif seulement au seuil de 10%) mais cet écart semble uniquement significatif dans les sphères de l'éducation et la santé. Tout comme pour les immigrés, la variable origine est celle qui présente le plus souvent des effets significatifs au sein de la population des descendants. Et les résultats permettent clairement de distinguer deux grands groupes : les Africains (Maghreb et Afrique subsaharienne) d'un côté et les autres origines de l'autre. Pour ces deniers, les odds-ratios sont très nettement significativement inférieurs à 1 : leur expérience de la discrimination est bien moindre comparativement aux Algériens et ce dans toutes les sphères. Les descendants d'immigrés qui subissent le moins de discriminations comparativement aux descendants d'Algériens sont d'origine européenne : les descendants d'immigrés venus de l'UE27 dans l'éducation (près de 4 fois moins), les descendants de Portugais sur les marchés du travail et du logement (respectivement 2 fois et 3.5 fois moins), les descendants d'immigrés d'autres pays de l'UE27 dans les services (près de 2.3 fois moins), les descendants d'immigrés espagnols ou italiens dans la santé (3.4 fois moins). La situation des descendants d'immigrés asiatique ou du reste du monde semble elle aussi significativement meilleure que celle des Algériens mais dans une moindre mesure que celle des descendants d'Européens. Pour les descendants de Turcs, seule la situation sur le marché du travail semble significativement meilleure (près de 30% moins de discrimination sur le marché du travail par rapport aux descendants d'Algériens) ; dans les autres sphères les odds-ratios ont tendance à être inférieurs à 1 mais ne sont pas significatifs. Les descendants de Turcs déclarent aussi moins souvent une discrimination auto-reportée (près de deux fois moins que les Algériens). Enfin, pour tous les descendants d'Africains les effets ne sont pas significatifs par rapport aux Algériens pour les indicateurs situationnels mais leurs probabilités sont significativement plus forte (26%) de déclarer des discriminations auto-reportées. Les seules exceptions concernent les descendants d'immigrés marocains ou tunisiens qui reportent même plus de discrimination

sur le marché du travail que les descendants d'Algériens et moins de discrimination sur le marché du logement.

Quant à la question de l'interférence entre religion et origine, elle se cristallise différemment pour les descendants d'immigrés. En effet, les Musulmans reportent nettement plus de discriminations parmi les descendants d'immigrés, et ce pour toutes les sphères ainsi que pour l'indicateur de discrimination auto-reportée. L'effet de la religion qui avait été absorbé par l'origine dans le cas des immigrés se manifeste de nouveau –à origine contrôlée- pour leurs descendants, et ce uniquement pour les Musulmans. Là aussi l'interprétation de cet effet doit se faire avec précaution : il est possible que le fait de se déclarer Musulman au sein de ces populations nées et socialisées en France soit aussi affecté par leur expérience ou leur perception des discriminations.

Tableau 11 : Les déterminants de la discrimination pour les descendants d'immigrés (odds ratio)

	Expérience autoreportée	Discrimination situationnelle	education	travail	service	logement
	exp(b)	exp(b)	exp(b)	exp(b)	exp(b)	exp(b)
DOM	1,17	0,86	0,76*	0,96	1,01	0,93
Maroc ou Tunisie	0,87	0,92	0,97	1,23**	1,00	0,71*
Afrique subsaharienne	1,29**	1,16	1,09	1,15	1,16	0,91
Asie VCL	0,71**	0,51***	0,43***	0,62***	0,74**	0,59
Turquie	0,56***	0,79**	0,81	0,69**	0,80	0,71
Portugal	0,27***	0,46***	0,35***	0,51***	0,51***	0,28***
Espagne ou Italie	0,24***	0,43***	0,30***	0,56***	0,43***	0,35***
UE27	0,27***	0,35***	0,24***	0,44***	0,43***	0,28***
Reste du monde	0,61***	0,63***	0,46***	0,75*	0,65***	0,50**
Mixité parents	0,91	0,90*	0,69***	0,96	1,02	1,24
Sexe						
Femme	0,65***	0,70***	0,81***	0,93	0,41***	0,88
Diplôme						
Aucun	1,04	1,10	1,07	1,14	1,20*	1,17
CEP	0,79	0,96	1,32	0,69	0,78	0,52
BEPC	1,12	1,11	0,89	1,10	1,18	1,07
BAC T ou P	1,10	1,03	1,13	1,08	1,09	1,20
BAC G	1,19*	0,86	0,74**	0,82	1,10	0,64
BAC +2	1,28**	1,01	0,86	1,15	1,21*	1,03
Supérieur à BAC +2	1,37***	1,03	0,76**	1,11	1,21*	1,26
Age						
26-35 ans	1,33***	0,92	1,719*	1,13	0,80***	1,08
36-45 ans	0,93	0,66***	1,25*	0,90	0,38***	0,84
+ de 46 ans	0,75*	0,75**	1,54**	0,84	0,34***	0,81
PCS						
Agriculteurs	1,12					
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,93	1,05	1,08	1,07	1,01	0,70
Cadres	1,00	0,77**	1,10	0,71**	0,68**	0,53**
Professions intermédiaires	0,96	0,95	1,05	0,84*	0,89	0,65*
Employés	0,95	0,98	0,99	0,95	0,88	0,94
Inactifs	0,90	1,28**	1,01	0,76*	0,71***	1,01
Revenus par UC						

du 1er décile au 1er quartile	0,83*	0,82*	0,96	0,65***	0,86	1,25
1er quartile à la médiane	0,87	0,77***	0,89	0,55***	0,79**	1,36
médiane au 3e quartile	0,75***	0,61***	0,90	0,47***	0,71***	0,93
3e quartile au dernier décile	0,59***	0,57***	0,75*	0,43***	0,62***	1,05
dernier décile	0,49***	0,59***	0,76	0,40***	0,69**	1,16
revenu non déclaré	0,72***	0,61***	0,79*	0,42***	0,63***	0,89
Situation de famille						
Célibataire avec enfant	1,23	0,95	1,04	1,06	0,94	1,31
Couple sans enfant	1,12	0,95	0,98	1,22**	0,86	0,89
Couple et un enfant	0,80**	0,64***	0,76**	0,84	0,69***	0,54***
Couple et 2 enfants	0,75***	0,62***	0,77**	0,81**	0,55***	0,66*
Couple et 3 enfants ou plus	0,55***	0,51***	0,59***	0,70**	0,45***	0,39***
Religion						
Catholiques	1,00	0,93	1,03	0,89	1,05	0,70*
Orthodoxes	0,96	1,15	0,86	1,83	0,95	
Protestants	1,17	1,07	1,95***	1,16	0,73	1,21
Musulmans	1,80***	1,35***	1,67***	1,36***	1,24**	2,13***
Juifs	0,90	0,78	0,44*	0,58	0,80	1,45
Bouddhistes	1,21	1,18	1,22	1,56*	0,96	1,17
Autres	2,10***	1,37	1,79**	1,21	1,21	2,09*
Variables de contexte						
Résidence en ZUS en 2008	1,03	1,19**	1,15	1,24**	1,06	0,75
% de hlm à l'Iris (+)	1,02	1,03	1,23*	1,03	1,02	0,87
% de hlm à l'Iris (++)	1,08	1,00	1,12	1,09	0,97	0,77
% immigrés à l'Iris (+)	1,24**	1,28***	1,05	1,10	1,21*	1,94**
% immigrés à l'Iris (++)	1,18	1,12	0,91	1,12	1,06	1,77**
% de chômage à l'Iris (+)	0,94	1,01	0,99	1,08	1,06	1,25
% de chômage à l'Iris (++)	0,90	0,94	0,78**	0,95	1,00	1,12
Nombre d'exposition total		1,21***				
Exposition sphère travail				1,34***		
exposition sphère service					1,37***	
Constante	0,60***	0,12***	0,34***	0,10***	0,25***	0,07***
Nombre d'observations	8 438	8 430	8 373	8 430	8 362	4 349

note: *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1
Source : Enquête *Trajectoires et Origine*s, INED-INSEE, 2008
Champ : Descendants d'immigré(s) âgés de 18 à 50 ans

5. La perception et l'expérience des discriminations au fil des générations

Les résultats descriptifs suggèrent que les déclarations des discriminations sont plus intenses chez les descendants d'immigrés que chez leurs immigrés eux-mêmes. La validation de cette hypothèse nécessite toutefois de mener une analyse de régression qui incorpore ces deux populations. On peut alors se poser la question de savoir si cette intensification est significative pour tous les groupes d'origine où si elle se manifeste uniquement pour les groupes qui sont les plus discriminés.

Le tableau 12 répond à cette question. Il est extrait d'une régression qui compare pour chacune des origines, les réponses des immigrés et des descendants d'immigrés quant à l'expérience de la discrimination, après le contrôle de la même batterie de variables sociodémographiques. Les effets présentés dans le tableau sont ainsi des effets d'interaction ; ils peuvent être lus directement comme l'impact d'être descendant d'immigré par rapport à être immigré de la même origine toutes choses égales par ailleurs. Lorsque les odds-ratios

sont inférieurs à 1, cela signifie que les descendants reportent moins souvent des discriminations par rapport aux immigrés de la même origine alors que l'inverse est vrai lorsque les odds-ratios sont supérieurs à 1. On voit ainsi que les rares baisses significatives concernent les descendants d'immigrés de l'UE27 ou d'Afrique centrale dans la sphère du travail ou des services (près de 1.5 fois moins de chance de reporter au moins une discrimination dans chacune de ces sphères par rapport aux immigrés de la même origine) ainsi que les descendants d'Espagnols ou d'Italiens dans le logement (près de 2.5 fois moins de chance de déclarer au moins une discrimination dans le logement par rapport aux immigrés de la même origine). Certains résultats suggèrent même que pour certaines origines, les descendants déclarent même plus de discriminations que les immigrés eux-mêmes. Il s'agit du cas des descendants de Marocains ou de Tunisiens dans le travail, d'Algériens ou de Sahéliens dans l'éducation ainsi que de Turcs dans le logement et la santé. Là aussi il est difficile de dire si ces résultats traduisent une intensification des pratiques discriminatoires à l'encontre des secondes générations ou une plus grande conscience et une plus grande frustration vis-à-vis de ces pratiques discriminatoires relative de la part de ces populations nées et socialisées en France.

Tableau 12 Comparaison de la discrimination entre les G1 et les G2

	Au moins une discrimination dans au moins une des sphères	Au moins une discrimination dans l'éducation	Au moins une discrimination dans le travail	Au moins une discrimination dans les services	Au moins une discrimination dans le logement	Au moins une discrimination dans la santé
Effet d'interaction: la génération des descendants par rapport à la génération des migrant pour chaque pays d'origine						
Autres pays de UE27	0,51***	0,39***	0,72*	0,69**	0,99	1,17
Reste du monde	0,70***	0,84	0,89	0,73**	0,64	1,16
Algérie	1,09	1,32*	1,10	0,93	0,99	1,81**
Maroc ou Tunisie	1,02	1,20	1,24*	1,07	0,62**	1,11
Afrique Sahélienne	0,88	1,49*	0,97	0,86	0,49**	1,21
Afrique centrale et Golf de Guinée	0,70**	0,78	0,66**	0,64***	0,65	1,47
Asie VCL	0,99	1,37	1,05	1,17	1,68	2,19*
Turquie	1,06	1,23	1,02	0,97	1,78*	1,88**
Portugal	1,13	0,79	1,10	1,40*	0,66	5,08**
Espagne ou Italie	0,77	0,64*	0,97	0,76	0,39**	0,84
	14 292	10 984	14 292	14 292	8 147	14 292
note: *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1						

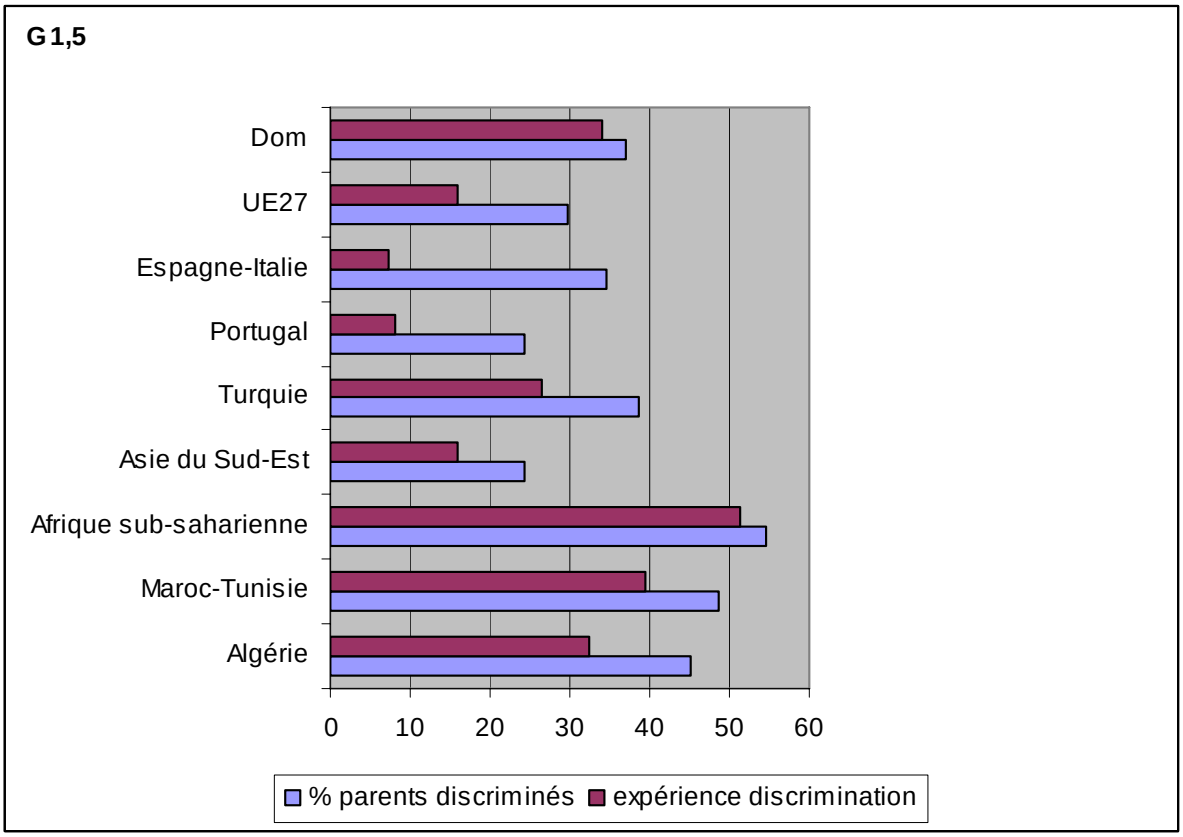
La sensibilisation aux discriminations : l'expérience des parents vue par leurs enfants

La comparaison entre les générations est également possible à partir d'une question posée aux enquêtés sur les éventuelles expériences de discriminations que leurs parents ont vécu en France[12]. On ne sait pas comment les enquêtés en sont arrivés à cette conclusion, en particulier si leurs parents leur ont parlé de ces expériences de discrimination. Ils existent évidemment un lien fort entre l'expérience prêtée aux parents et celle déclarée par les

[12] La question était posée à tous les enquêtés dont au moins un des parents avait vécu en France. Elle est libellée ainsi : « Pensez-vous que vos parents ont subi des traitements inégalitaires ou des discriminations en France métropolitaine en raison de leurs origines ou de leur couleur de peau ? »

immigrés (pour l'essentiel ceux venus enfants) et leurs descendants[13]. Les figures 1 et 2 présentent les relations entre l'expérience personnelle des discriminations et celle prêtée aux parents par les immigrés venus enfants en France et les descendants d'immigrés. Les variations selon l'origine des discriminations prêtées aux parents sont beaucoup moins fortes que celles résultant de l'expérience personnelle. Il est frappant de constater que les deuxièmes générations européennes pensent que leurs parents ont été exposés à des traitements discriminatoires, alors qu'eux-mêmes en sont plutôt préservés. En revanche, les secondes générations d'origine maghrébine et africaine combinent un haut niveau d'expérience personnelle et un niveau encore plus élevé pour leurs parents. Les corrélations observées entre ces deux variables sont plus fortes pour les groupes liés au Maghreb, à l'Afrique subsaharienne et aux Dom (pearson entre 0,30 et 0,40) que pour tous les autres (Asie du Sud Est, Europe et Turquie). Les mêmes calculs effectués cette fois sur l'indicateur de discrimination situationnelle montrent des résultats similaires. Les écarts entre discrimination personnelle et celle des parents sont plus réduits, et les corrélations sont quasiment nulles pour les groupes autres que Maghrébins, Africains et Domiens.

Figure 1 : L'expérience des discriminations d'ego et de ses parents, selon l'origine détaillée, migrants venus enfants en France (en %)

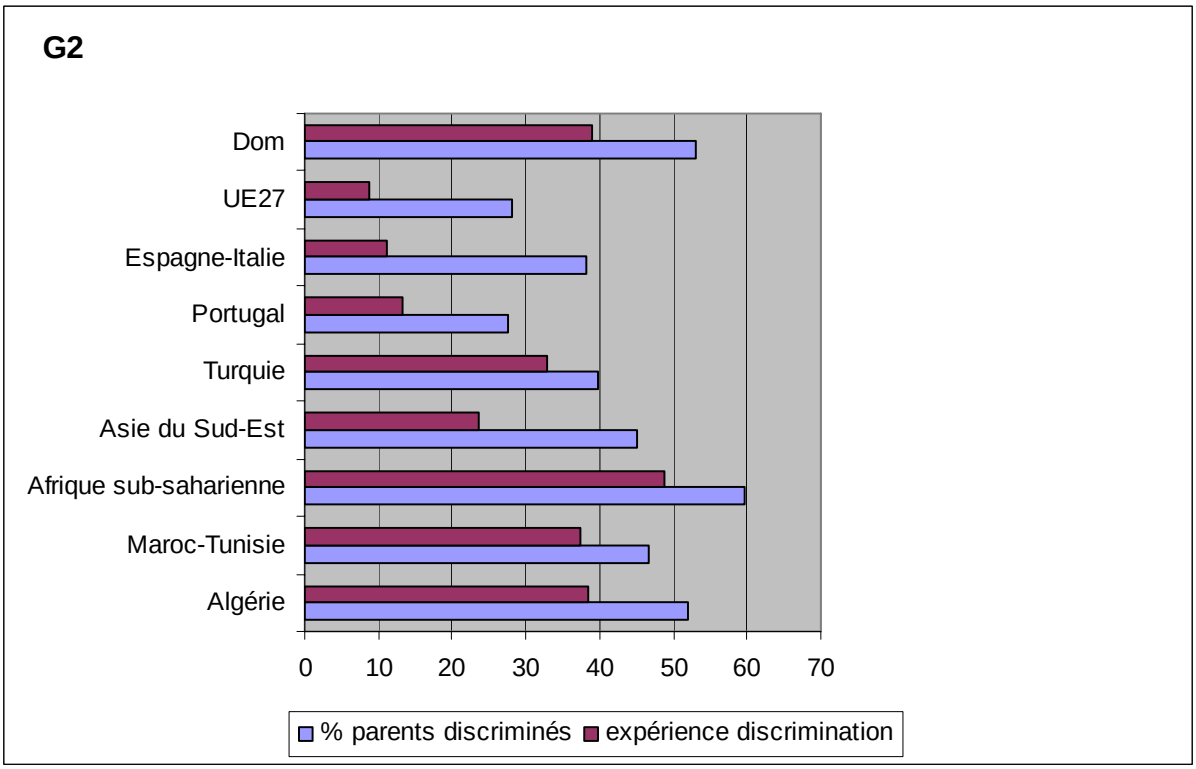


Source : Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008
Champ : personnes âgées de 18 à 50 ans

[13] L'enquête sur les descendants d'immigrés à New York montre que de nombreux parents ont préparé leurs enfants à rencontrer des discriminations au cours de leur vie aux Etats-Unis (Kasinitz et al., 2008, chap 10). Cette transmission a des incidences en termes de stratégie développée par les descendants pour affronter les interactions dans leur vie sociale.

Il existe donc un lien non systématique entre les discriminations vécues par les parents –telles que leurs enfants les rapportent- et les expériences déclarées par les enfants d'immigrés. Le lien apparaît distendu pour les groupes qui se considèrent peu exposés aux discriminations. Pour les secondes générations européennes et asiatiques, les discriminations qui ont frappé leurs parents ne se reproduisent plus dans leur cas. Il existe en revanche une continuité entre les discriminations rencontrées par les parents et celles vécues aujourd'hui par les secondes générations maghrébins, africaines et domiennes, comme si le fait d'avoir grandi en France n'avait pas significativement changé les conditions en termes de stigmatisation et de rejet.

Figure 2 : L'expérience des discriminations d'ego et de ses parents, selon l'origine détaillée, descendants de migrants (en %)



Source : Enquête *Trajectoires et Origine*s, INED-INSEE, 2008
Champ : personnes âgées de 18 à 50 ans

Conclusion

L'enquête Teo est une de premières enquêtes qui permet de mesurer directement la discrimination via les déclarations des individus dans un échantillon représentatif de la population et suffisamment grand pour permettre des analyses détaillées selon différents critères sociodémographiques. Dans cet article nous avons tiré profit de la richesse des questions qui portent sur les discriminations en distinguant deux indicateurs : un indicateur de l'expérience auto-reportée et un indicateur de la discrimination situationnelle. Ces indicateurs permettent d'abord de souligner la complexité de toute mesure subjective de la discrimination. Un premier résultat est que les questions directes et générales sur l'expérience des discriminations ont tendance à sous-estimer cette dernière sans doute parce qu'elles supposent un certain degré de conceptualisation de l'expérience individuelle. Les questions précises et

contextualisées sur les traitements défavorables constituent de ce point de vue une mesure complémentaire utile pour décrire la discrimination dans une approche sans doute moins strictement définie mais qui reflète peut-être mieux la réalité quotidienne du sentiment de discrimination (Essed, 1991; sociétés contemporaines, 2008 ; Feagin,1991 ; Feagin,1980).

Nous avons ensuite identifié les populations qui se déclarent le plus souvent victimes de pratiques discriminatoires en comparant systématiquement les deux indicateurs. Ce sont les populations issues de l'immigration qui déclarent le plus de discriminations quelle que soit la mesure retenue ; elles les rapportent massivement à un motif ethnoracial. Les autres populations susceptibles d'être discriminées (les femmes, les jeunes, les handicapés, etc.) déclarent bien moins souvent des discriminations y compris pour les motifs auxquels elles sont les plus exposés.

Les discriminations pour motif ethnoracial sont déclarées plus fréquemment par certaines populations issues de l'immigration. C'est le cas des descendants d'immigrés comparativement à leurs parents ; un résultat qui indique une plus forte sensibilisation de ces derniers aux questions de discriminations et sans doute un plus grand refus de leur part de ces pratiques vécues comme fondamentalement injustes alors qu'ils sont nés et ont été socialisés en France. Leur sentiment de discrimination semble le plus fort à l'école et sur le marché du travail. Au sein des populations immigrées, l'origine est un facteur déterminant. L'expérience de la discrimination est une affaire de minorités visibles ; c'est pour eux (notamment les populations d'origine africaine mais également pour les français natifs des DOM) que le motif ethnoracial est le plus immédiatement identifié dans une interaction sociale notamment au travers de la couleur de la peau.

Les analyses toutes choses égales par ailleurs indiquent que, alors que certains caractéristiques de statut social protègent des discriminations (notamment la profession et le revenu), le diplôme lui, lorsqu'il est élevé, accentue les chances de se déclarer victime de telles pratiques. Là aussi ce résultat souligne l'importance des processus psychosociaux de conscientisation des discriminations qui semblent corrélés à l'éducation. La religion musulmane semble fonctionner comme un facteur discriminant même si la distinction de ses effets de ceux de l'origine géographique présente de nombreuses limites.

Enfin les dernières analyses se focalisent sur la question de la transmission intergénérationnelle de la discrimination au sein des populations immigrées. Elle montre une forme de stabilité voire de reproduction de l'expérience des discriminations pour les immigrés originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. L'enquête ne permet pas d'évaluer l'évolution dans le temps de l'intensité de la discrimination, ni de valider à strictement parler le fait que la seconde génération est plus discriminée que la génération des immigrés, mais elle montre que, pour les minorités visibles, la socialisation en France et la mobilité sociale ne protègent pas des discriminations. Ce mécanisme d'indifférenciation et d'égalisation des conditions sociales s'observe en revanche pour les secondes générations européennes.

En dépit de toutes les limites d'indicateurs de discrimination fondés sur l'auto-déclaration, cette recherche a le mérite de fournir un premier panorama empirique du vécu subjectif de la discrimination en France. La comparaison entre indicateurs montre des ordres de grandeur différents, mais aussi une stabilité des écarts entre sous-populations. Il existe évidemment un lien, non univoque, entre l'indicateur plus subjectif (l'auto-déclaration) et le pseudo objectif

(la discrimination situationnelle)[14]. Les déclarations plus fréquentes des discriminations par les minorités visibles traduisent de façon indissociable une sensibilité plus affirmée de leur part (et plus généralement de la part de la société) et des expériences plus fréquentes des traitements défavorables. Le rattachement de ces traitements à l'origine ou la couleur de peau par les enquêtés témoigne de la saillance de cette dimension dans les représentations personnelles comme collectives, au point qu'elle écrase d'autres formes de discriminations qu'il ou elles peuvent rencontrer (notamment le sexe et la religion). Une comparaison de nos résultats avec ceux fournis par les nombreuses analyses qui mesurent de manière plus stricte la discrimination (au travers des testing ou des écarts résiduels sur le marché du travail, etc.) indique néanmoins une convergence très forte[15]. Interroger les individus sur leur expérience subjective du traitement discriminatoire n'est donc pas une approche superficielle de la discrimination et détachée des faits stylisés captés par d'autres sources d'enregistrement. A défaut de fournir une mesure « exacte » du fait discrimination, elle a le mérite de fournir une référence pour établir des comparaisons entre groupes et dans le temps, tout en nous renseignant sur les divers aspects psycho-sociaux de l'expérience de la discrimination.

Bibliographie :

Beauchemin C., Hamel C., Lesné M. et Simon P. 2010 « Les discriminations : une question de minorités visibles », *Population & Sociétés*, n°466.

Blank R.M., Marilyn Dabady, and Constance F. Citro, (Ed) (2004) *Measuring racial discrimination*, National research council of the national academies- Washington, DC : National academies press

Brinbaum Y., Hamel C., Primon J-L., Safi M., Simon P. (2010) "Discriminations", in Beauchemin C., Hamel C. et Simon P. (Dir) *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats*, Paris, INED, Documents de Travail n°168, p.129-136.

Caradec V., Lefrançois C. et Poli A. (2009) « Quand la discrimination et la diversité se déclinent selon l'âge : émergence, appropriations, ambivalences », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol 127, p.223-245.

Cédiey E., Foroni F. et Garner H. (2008), « Discriminations à l'embauche fondée sur l'origine à l'encontre de jeunes Français(es) peu qualifié(e)s : une enquête nationale par tests de discrimination ou testing », *Premières informations et Premières synthèses* (DARES), n° 06-3, février.

Centre d'analyse stratégique (2007), Dossier « La discrimination saisie sur le vif : le testing », *Horizons Stratégiques*, n°5, pp. 6-91.

COMEDD (2010) *Inégalités et discrimination- Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique : rapport du COMEDD*, Héran F., avec la collaboration de Simon P., Debet A. et Boisson M , remis au commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, Paris.

[14] L'analyse de ce lien est développée dans le chapitre méthodologique sur les discriminations dans cet ouvrage.
[15] Celle-ci est directement mesurée dans le chapitre « Situation sur le marché du travail et accès à l'emploi » dans cet ouvrage.

Duguet E., Leandri N., L'Horty Y. et Petit P. (2009) « Les facteurs de discriminations à l'embauche pour les serveurs en Ile-de-France : résultats d'un testing », *Premières informations et Premières synthèses* (DARES), n° 40-1, septembre.

Dossier sociétés contemporaines « ethnicisations ordinaires » 2008/2

Essed P. (1991) *Understanding everyday racism: an interdisciplinary theory*, Newbury Park, Sage Publications (Sage series on race and ethnic relations, vol 2).
Feagin, J. R., D. L. ECKBERG. (1980), « Discrimination: Motivation, Action, Effects, and Context », *Annual Review of Sociology,* vol. 6, p. 1-20.

Feagin, J. R., (1991), « The Continuing Significance of Race: Antiblack Discrimination in Public Places », *American Sociological Review,* 56 (1), p. 101-116.

Fiske S. (1998) « Stereotyping, prejudice, and discrimination » , in *The Handbook of Social psychology*, vol II, 4th ed., Gilbert D., Fiske S. and Lindzey G. (ed.), Boston, McGraw-Hill.

FRA (2010a) *EU-Midis European Union Minorities and Discrimination Survey. Main results report*, Luxembourg, European Union.

FRA (2010b) *Experience of discrimination, social marginalisation and violence. A comparative study of Muslim and non-Muslim youth in three EU Member States*, European Union Agency for Fundamental Rights,Wien, Austria.

Hamilton Krieger L. & Fiske S. (2006) "Behavioral Realism in Employment Discrimination Law: Implicit Bias and Disparate Treatment", *California Law Review*, 94 (4), 2006, pp. 997-1062.

Kasinitz P., Mollenkopf J., Waters M. And Holdaway J. (2008) *Inheriting the city. The children of immigrants come of age*, New York, Russell Sage Foundation. (chap 10 "Race, Prejudice, and Discrimination", p.300-341).

Krieger N., Smith K., Naishadham D., Hartman C. et Barbeau E. (2005) "Experiences of discrimination: validity and reliability of a self-report measure for population health research on racism and health", *Social Science & Medicine*, vol 61, pp.1576-1596.

Pager D. et Shepherd H. (2008) « The sociology of discrimination: racial discrimination in employment, housing and consumer markets", *Annual Review of Sociology*, vol 34, pp.181-209.

Portes A. et Rumbaut R. (2001) *Legacies. The story of the immigrant second generation*, Berkeley and LA, University of California Press (chap 7. "Defining the situation: the ethnic identities of children of immigrants", p.147-191).

Simon P. (2008) « La mesure des discriminations ethniques et raciales : comparaisons internationales » , in Fassin E. et Halpérin J-L (dir.) *Discriminations : pratiques, savoirs et politiques*, Paris, La Documentation Française, p.131-148.

- (2009) « Les discriminations et l'émergence des minorités ethniques en France », *Cahiers Français*, n°352, pp.83-87.

Wrench J. (2011) “Data on discrimination in EU countries: statistics, research and the drive for comparability”, *Ethnic and Racial Studies*, iFirst, Feb 2011.

Encadré 1 : indicateurs de discrimination

Deux types d'indicateurs de discrimination ont été construits à partir des questions figurant dans l'enquête TeO. Le premier utilise une question unique – la plus générale – sur l'expérience par l'enquêté d'une discrimination au cours des 5 dernières années[16]. Elle est posée à l'ensemble des enquêtés au début du module spécifique dédié aux discriminations, qui figure à la fin du questionnaire. Cette question recueille ainsi un condensé de l'expérience des personnes affectée sans doute par leur sensibilisation à l'égard des discriminations et leur prise de conscience des situations rencontrées. Il s'agit de discrimination conceptualisée par l'enquêté comme telle, sans aucune restriction sur la nature de l'expérience, son lieu, son contenu ou son motif et avec comme seule contrainte un horizon temporel de cinq ans. L'indicateur construit à partir de cette question sera appelé « discrimination auto-reportée[17]».

Le second indicateur est de nature assez différente. Il enregistre en effet des réponses à des questions concrètes sur l'expérience d'un traitement inégal, injuste ou discriminatoire rapportée à des situations, des lieux et des formes d'interaction. Ces questions figurent dans le module éducation, emploi, logement, santé et le module général sur la discrimination du questionnaire. Leur nombre varie selon les sphères (l'emploi est ainsi couvert par 14 questions, tandis que le logement et la santé n'en ont qu'une). L'enjeu de ces questions est de décrire l'exposition des enquêtés à des situations potentiellement discriminatoires sans utiliser le terme lui-même et en limitant autant que possible la subjectivité dans les réponses par le recours à des questions factuelles. Il est vrai que définir un traitement défavorable lors de la recherche d'un emploi ou d'un logement investit également une certaine subjectivité. Les victimes potentielles de ces discriminations n'ont pas toujours d'éléments pour évaluer si un refus, un échec, une orientation ou une quelconque décision défavorable les a concernées spécifiquement et en raison de quelles caractéristiques personnelles elle a été motivée. Les discriminations ne se laissent pas facilement décodées, d'autant plus dans un contexte où elles sont illicites et sanctionnées juridiquement. La subjectivité suscitée par les questions sur les situations diffère de celle liée à une question générique sur l'expérience de la discrimination en ce que 1) elle est contextualisée et 2) elle ne fait pas appel à une pré-construction du concept de discrimination.
On peut penser qu'une question générale sur la discrimination, posée de manière plus ou moins solennelle, induit une forme d'auto-censure de la part des enquêtés car elle ne correspond pas à l'appréhension plus quotidienne, en quelque sorte plus banale mais toute aussi intéressante sociologiquement, de leur vécu de ce type d'interaction. Pour le dire autrement, la question générale sur la discrimination nécessite sans doute plus d'effort de conceptualisation et d'interprétation de la part de l'enquêté que ne l'exigent des questions plus précises sur l'expérience contextualisée d'un traitement inégal au travail, au cours de la recherche d'un logement, dans les interactions auprès des administrations, le personnel de santé, etc.

[16] Elle est formulée comme suit : « Au cours des 5 dernières années, pensez-vous avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations » ?

[17] Les discriminations analysées dans ce chapitre sont en réalité toutes auto-déclarées. Néanmoins, dans la mesure où les questions qui seront utilisées portent sur des situations discriminatoires plus précises et plus factuelles, on peut considérer que la marge de « sujectivisation » de la part des enquêtés y est plus réduite. Nous appellerons ces discriminations situationnelles car elles sont rattachées à des circonstances bien définies et potentiellement discriminantes. La discrimination auto-reportée désigne ainsi la réponse à la question qui est la seule à prononcer le mot « discrimination »; il s'agit donc du seul indicateur de la discrimination conceptualisée par les enquêtés et auto-reportée comme telle.

Nous avons identifié cinq sphères où l'on dispose d'informations sur des traitements défavorables à l'encontre des enquêtés : l'éducation, le travail, le logement, les services et la santé. Nous avons ensuite construit des indicateurs par sphères et un indicateur global qui condense les réponses dans toutes ces sphères (il indique ainsi si l'individu a reporté au moins une discrimination dans au moins une de ces sphères). Cet indicateur sera qualifié d'indicateur de discrimination situationnelle[18].

On a enfin construit un compteur de situations discriminatoires qui varie en théorie de 0 (aucune discrimination situationnelle) à 14. En pratique cependant, on relève très peu de cas cumulant plus de 5 situations discriminatoires. Le fait d'avoir vécu plusieurs situations dans différentes sphères peut changer singulièrement le vécu de la discrimination et conduire à une sensation d'inégalités généralisées.

Dans les analyses présentées dans ce chapitre, nous comparerons les résultats des indicateurs de la discrimination auto-reportée et situationnelle et nous apporterons des détails concernant chacune des sphères identifiées ci-dessus. Nous montrerons ce que cette comparaison nous apprend sur l'ampleur du phénomène discriminatoire en France, du point de vue de celles et ceux qui le vivent, et les variations suivies par les discriminations selon les origines et les sphères de la vie sociale où elles se produisent. Il convient néanmoins de souligner d'ores et déjà que cet exercice de comparaison des deux types d'indicateurs est limité par le fait que la question générale sur la discrimination précise un laps de temps d'observation (5 ans), alors que les questions sur les situations discriminatoires dans chacune des sphères couvrent des périodes variables, et parfois l'ensemble de la vie des enquêtés. Une seconde limite de la comparaison tient au fait que l'indicateur situationnel ne porte que sur un nombre limité de contextes et laisse de côté d'autres situations potentiellement discriminatoires. Nous ne mesurons donc pas l'intégralité des discriminations et les indicateurs qui suivent doivent s'apprécier comme des comparateurs entre groupes et intra-groupes, plutôt que comme une mesure exhaustive du phénomène. Une troisième limite encore plus générale est liée au fait que la mesure de la discrimination peine à identifier la population à risque. L'expérience de la discrimination est en effet intrinsèquement dépendante du degré d'exposition à une interaction potentiellement discriminatoire (il faut être en emploi pour connaître une discrimination à la promotion ou essayer de fréquenter un lieu de loisir pour s'y voir refuser d'y entrer). Le chapitre méthodologique revient en détails sur ce biais de l'exposition en montrant comment il ne touche pas de la même manière l'ensemble des populations de TeO.

[18] Pour des informations plus détaillées sur la construction de ces différents indicateurs, on renvoie le lecteur au chapitre méthodologique sur les discriminations.

Encadré 2 : catégories de population et discrimination

Il n'est pas facile de passer d'un motif de discrimination à la catégorie de population qui y est exposée, non seulement parce que l'information les concernant n'est pas toujours collectée (la « race » ou « l'origine ethnique », l'orientation sexuelle, le handicap, la religion, l'activité syndicale etc), mais aussi parce que la définition des populations est elle-même problématique. Nous avons constitué nos catégories de populations soumises au risque de la discrimination à partir de l'enquête TeO de la façon suivante :

Sexe : Homme ou Femme

Age : groupe d'âge actuel

« *Origine ethnique* » : pays et nationalité des immigrés et des parents pour les descendants

Etat de santé : l'enquête Teo comporte plusieurs questions sur la santé objective et subjective[19]. Nous avons retenu ici toutes les personnes qui ont actuellement une maladie chronique et/ou sont limitées depuis au moins 6 moins dans leurs activités ordinaires par des problèmes de santé, et/ou ont déclaré avoir un état de santé mauvais ou très mauvais. Cela couvre 19% de la population.

Quartier de résidence : parmi les différentes caractérisations des quartiers où résident les enquêtés, nous avons retenu l'inscription en ZUS comme proxy de quartiers « à mauvaise réputation » (7% de la population).

Religion : la religion est définie à partir d'une question directe « Avez-vous une religion ?». Chaque groupe est subdivisé selon l'importance de la religion déclarée par les enquêtés (beaucoup ou assez ; peu ou pas). Nous n'avons retenu que les groupes avec des effectifs suffisants pour être représentés.

[19] Voir le chapitre santé sur la signification et la portée de ces questions.